

Les jeunes aidants proches : ces jeunes invisibles aux yeux de la société

Gilles Querton | Octobre 2026



ÉduCAL

Table des matières

Introduction	3
En quoi la laïcité est-elle concernée par les jeunes aidants proches ?	4
La laïcité et son rapport aux jeunes aidants proches	5
Une question de droits fondamentaux	5
Une question de justice sociale	6
Une question de santé mentale	6
Une question d'autonomie et de liberté de choix	6
L'action laïque pour la reconnaissance des jeunes aidants proches	7
Un plaidoyer politique	7
Des avancées concrètes dans la reconnaissance des étudiants aidants proches	7
Pistes de réflexion et perspectives	8
Études et recherches	8
Sensibilisation	9
Reconnaissance et accompagnement	9
Politiques publiques.....	9
Idées de partenariats	9
Conclusion	10
Pour poursuivre la lecture	11

Introduction

Les jeunes aidants proches sont des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui apportent une aide régulière à un parent, un frère, une sœur..., en situation de dépendance à la suite d'un accident, d'une maladie physique ou mentale, d'un handicap ou d'une addiction (alcool, drogue, jeu...). Les raisons pour lesquelles un enfant assume le rôle d'aidant sont multiples. Citons entre autres le sentiment de devoir, l'absence d'alternatives, le sentiment d'amour ou d'empathie envers la personne aidée, le manque de ressources humaines et financières au sein de la famille ou encore le contexte culturel. Ces jeunes aidants assument de nombreux rôles et tâches, souvent à huis clos, en plus des pressions normales qui pèsent sur la vie d'un jeune. L'aide qu'ils apportent peut être d'ordre pratique, physique ou émotionnel. Beaucoup d'entre eux ne s'identifient pas comme jeunes aidants et/ou n'osent pas demander de l'aide par peur du jugement ou d'une séparation avec leur famille. Cette situation, largement méconnue, impacte pourtant profondément leur quotidien, leurs études, leur santé mentale et leur avenir.

Selon *l'Enquête de santé 2023-2024* de Sciensano¹, 13,3 % de la population belge âgée de 15 ans et plus apporte, au moins une fois par semaine, une aide ou des soins à titre non professionnel à une personne rencontrant des difficultés liées à l'âge, à une maladie chronique ou à un handicap. Cette proportion atteint 15 % en Wallonie, 13,4 % en Flandre et 7,9 % en Région bruxelloise. **Parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 6,4 %** déclarent également apporter une aide ou des soins informels au moins une fois par semaine. Cette donnée ne permet toutefois pas de mesurer l'ensemble du phénomène des jeunes aidants proches, notamment parce qu'elle ne prend pas en compte les enfants de moins de 15 ans. D'autres recherches, consacrées spécifiquement aux jeunes aidants proches, permettent de mieux mesurer l'ampleur du phénomène. Une étude réalisée en 2017² par l'ASBL Jeunes & Aidants Proches³ dans des établissements secondaires de la Région bruxelloise, avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a révélé que **14 % des jeunes interrogés** se reconnaissaient comme jeunes aidants proches. En province de Liège, une enquête menée en 2023 par la Mutualité chrétienne et l'Université de Liège⁴ auprès de 1 109 élèves issus de onze établissements secondaires révèle que **19,3 % des jeunes interrogés** se reconnaissent dans la définition du jeune aidant proche, soit près d'un élève sur cinq.

Ces résultats doivent être interprétés en tenant compte des différences entre les populations étudiées et les méthodes utilisées. L'enquête de Sciensano porte sur les soins informels apportés par la population âgée de 15 ans et plus, tandis que les recherches menées dans les établissements secondaires s'intéressent spécifiquement

¹ https://www.sciensano.be/sites/default/files/ic_report_2023_fr.pdf

² <https://www.partenamut.be/fr/blog-sante-et-bien-etre/aidants-proches/jeunes-ap/jeunes-aidants-proches> ; <https://gamp.be/shared/file/nosdocuments/Resume-3emeJourneeJeunesAidantsProches.pdf>

³ <https://www.jeunesaidantsproches.be/>

⁴ KIRKOVE Delphine et DELENS Françoise, *Jeunes et aidants proches : des chiffres pour témoignages. Profils, besoins et qualité de vie en Province de Liège*, Mutualité chrétienne et Université de Liège, 2023, p. 5.

à la situation des jeunes aidants proches. Ces données sont donc complémentaires, mais ne peuvent être directement comparées.

Depuis septembre 2020, la Belgique dispose d'un dispositif de reconnaissance des aidants proches, assorti, sous certaines conditions, de droits sociaux spécifiques. Ce cadre a progressivement évolué, notamment avec l'allongement et l'assouplissement du congé pour aidant proche entrés en vigueur le 1er juillet 2026⁵.

Toutefois, ces mécanismes de protection sociale sont principalement conçus autour de la situation des aidants adultes et de leur activité professionnelle. Les besoins spécifiques des enfants, adolescents et jeunes adultes qui accompagnent un proche nécessitent des réponses adaptées, notamment en matière d'enseignement, d'accompagnement et de protection sociale.

Depuis 2023, l'initiative pionnière de l'ULB⁶, avec la création d'un statut d'étudiant à besoins spécifiques (EBS) pour les aidants proches, constitue une avancée significative. Ce dispositif permet notamment de solliciter un allègement d'année, des aménagements horaires, une adaptation de certaines activités d'enseignement ou encore un accès à une session ouverte, dans les conditions prévues par le règlement des études. Il vise ainsi à faciliter la conciliation entre les responsabilités familiales des étudiants concernés et leur parcours académique.

En quoi la laïcité est-elle concernée par les jeunes aidants proches ?

Les jeunes aidants proches demeurent encore largement invisibles aux yeux de la société. Malgré le travail mené notamment par l'ASBL Jeunes & Aidants Proches et l'ASBL Aidants Proches⁷, les dispositifs de reconnaissance et d'accompagnement restent insuffisamment développés pour répondre à l'ensemble des besoins de ces jeunes et de leurs familles. Beaucoup d'entre eux ne s'identifient d'ailleurs pas comme jeunes aidants proches ou hésitent à faire connaître leur situation. Face à cette situation, le Centre d'Action Laïque s'est engagé à rendre cette réalité davantage visible, à sensibiliser les différents acteurs concernés et à interpeller les responsables politiques afin de favoriser la mise en place de réponses structurelles permettant à ces jeunes de bénéficier des mêmes chances que les autres jeunes de leur âge.

⁵<https://emploi.belgique.be/fr/actualites/allongement-et-flexibilisation-du-conge-pour-aidants-proches-partir-du-1er-juillet-0>

⁶<https://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/accompagnement-des-etudiants-a-besoin-specifique>

⁷<https://aidants-proches.be/>

La laïcité et son rapport aux jeunes aidants proches⁸

La situation des jeunes aidants proches interroge directement la capacité de chacun à construire librement son parcours de vie. Lorsqu'un enfant ou un jeune adulte assume des responsabilités familiales importantes faute de soutien ou d'alternatives suffisantes, sa liberté de choix peut se trouver limitée.

La reconnaissance de ces jeunes et la mise en place de politiques de soutien ne relèvent pas d'une simple question de bienveillance. Elles répondent à une exigence de **justice sociale** et de **protection des droits fondamentaux**. En l'absence de dispositifs suffisamment adaptés, certains jeunes peuvent être amenés à assumer des responsabilités qui compromettent notamment leur scolarité, leur santé ou leur participation à la vie sociale.

Pour le Centre d'Action Laïque, cet enjeu rejoint directement son engagement en faveur de **l'autonomie**, de **l'égalité des chances** et de **l'émancipation individuelle**. Il s'agit de défendre les conditions permettant à chaque jeune d'exercer effectivement ses droits et de faire ses propres choix, sans que ses responsabilités familiales ne déterminent à elles seules son avenir.

Une question de droits fondamentaux

Le rôle de jeune aidant proche met en cause plusieurs droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention internationale des droits de l'enfant :

- **Le droit à l'éducation** : Beaucoup de jeunes aidants rencontrent des difficultés scolaires à cause de cette charge quotidienne, ce qui compromet leur avenir professionnel.
- **Le droit à la santé** : L'accumulation de stress, la charge mentale et l'isolement peuvent entraîner anxiété, épuisement et dépression.
- **Le droit au jeu et aux loisirs** : Ces jeunes n'ont souvent pas le temps de se consacrer à des activités sociales et récréatives essentielles à leur développement.
- **Le droit d'être entendu** : Les jeunes aidants proches doivent pouvoir exprimer leurs besoins et leurs difficultés. Leur avis doit être pris en compte dans les décisions qui les concernent, afin qu'ils ne subissent pas leur situation sans pouvoir faire entendre leur voix.

La laïcité, qui place les droits humains au centre de ses combats, ne peut ignorer cette réalité. Il est donc urgent de garantir un cadre protecteur permettant à ces jeunes de concilier leur rôle d'aidant avec un accès effectif aux droits fondamentaux.

⁸<https://laicite.be/notre-action/accompagnement-moral-laique-individuel/jeunes-aidants-proches/>

Une question de justice sociale

Outre la protection des droits, la reconnaissance des jeunes aidants proches est également un enjeu de justice sociale. Les situations de précarité peuvent accentuer les difficultés rencontrées par les jeunes aidants proches, notamment lorsque les familles disposent de ressources limitées pour recourir à des services d'aide ou d'accompagnement.

Ces responsabilités peuvent ainsi accentuer les inégalités existantes, particulièrement lorsque les jeunes concernés ne disposent pas de ressources ou de soutiens suffisants pour concilier leur rôle d'aidant avec leur vie personnelle, scolaire et sociale.

Le combat laïque pour l'égalité doit inclure ces jeunes dans ses priorités et militer pour des dispositifs spécifiques d'accompagnement afin de garantir les mêmes chances de réussite à tous.

Une question de santé mentale

Les responsabilités assumées par les jeunes aidants proches peuvent constituer une source importante de stress, particulièrement lorsqu'elles s'accompagnent d'un sentiment d'isolement ou d'un manque de soutien. Cette situation peut entraîner des troubles du sommeil, une anxiété constante et, à long terme, un risque accru de dépression. Leur situation a aussi des conséquences négatives sur leur scolarité : ils doivent souvent jongler entre leurs responsabilités familiales et leurs études, ce qui peut entraîner un absentéisme accru voire un abandon scolaire. Les établissements scolaires ne sont pas toujours sensibilisés à cette problématique et manquent de dispositifs adaptés. Peu de mesures existent pour offrir un soutien pédagogique et psychologique à ces jeunes, ce qui renforce leur isolement.

Une question d'autonomie et de liberté de choix

L'engagement des jeunes aidants proches auprès d'un membre de leur famille peut être l'expression d'un attachement profond et d'une solidarité précieuse. Il ne doit cependant pas conduire à considérer comme allant de soi qu'un enfant ou un jeune adulte assume des responsabilités qui limitent sa capacité à construire son propre parcours de vie.

Pour le Centre d'Action Laïque, la reconnaissance des jeunes aidants proches doit ainsi s'accompagner d'une réflexion sur les conditions réelles de leur autonomie. Il ne s'agit pas de les empêcher de soutenir leurs proches, mais de veiller à ce que cet engagement ne constitue pas **une obligation subie, faute d'alternatives suffisantes**.

L'enjeu est de permettre à chaque jeune de poursuivre ses études, de développer ses relations sociales, de disposer de temps pour lui-même et de construire librement son avenir.

L'action laïque pour la reconnaissance des jeunes aidants proches

Un plaidoyer politique

Le Centre d'Action Laïque entend contribuer à une meilleure reconnaissance des jeunes aidants proches en portant leurs réalités et leurs besoins auprès des responsables politiques et institutionnels.

Son plaidoyer vise notamment à encourager le développement de recherches approfondies sur cette population, afin de mieux identifier les besoins des jeunes concernés et d'orienter les politiques publiques. Il défend également la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des professionnels de l'enseignement.

Des actions de sensibilisation pourraient également être développées auprès des professionnels hospitaliers travaillant auprès des proches aidés par les jeunes, mais aussi dans les structures spécialisées dans l'accompagnement des enfants et des adolescents comme les clubs sportifs, les maisons de jeunes, les mouvements de jeunesse...

Le 9 février 2026, une proposition de résolution visant à prendre en considération le quotidien des jeunes et aidants proches en Fédération Wallonie-Bruxelles a été déposée au Parlement par plusieurs députés⁹. Ce texte invite notamment le Gouvernement à renforcer la sensibilisation et le repérage des jeunes aidants proches, à développer des outils et des formations à destination des professionnels de l'enseignement et de la jeunesse, ainsi qu'à favoriser des aménagements adaptés dans l'enseignement obligatoire et supérieur. Plusieurs de ces orientations rejoignent les pistes de réflexion portées par le Centre d'Action Laïque, notamment en matière de reconnaissance, de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes aidants proches.

Des avancées concrètes dans la reconnaissance des étudiants aidants proches

En mars 2023, une séance d'information organisée par le Centre d'Action Laïque a permis à trois jeunes aidants proches de témoigner de leur situation devant des représentants de l'ULB et de différents services du campus. Cette rencontre s'inscrit dans les démarches qui ont accompagné l'élaboration et la mise en œuvre, au sein de l'ULB, d'un statut d'étudiant à besoins spécifiques (EBS) pour les aidants proches. Ce nouveau statut propose, entre autres, des aménagements tels que l'allègement d'année et une réorganisation des horaires des cours, TP et examens, répondant ainsi en partie aux difficultés auxquelles ils sont confrontés.

⁹ [Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Proposition de résolution visant à prendre en considération le quotidien des jeunes et aidants proches en Fédération Wallonie-Bruxelles, doc. 212 \(2025-2026\), n° 1, 9 février 2026.](#)

Le plaidoyer du Centre d'Action Laïque s'est également poursuivi auprès d'autres établissements d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, le CAL et l'ASBL Aidants Proches ont notamment rencontré le vice-recteur de l'**UMONS** afin de sensibiliser l'université à la situation des étudiants aidants proches et à la nécessité de développer des dispositifs adaptés à leurs besoins. En mai 2025, le Conseil d'administration de l'UMONS a approuvé la création d'un statut spécifique pour ces étudiants, entré en application à la rentrée académique 2025-2026.¹⁰

De son côté, l'**ULiège** a également développé un statut spécifique pour les étudiants aidants proches¹¹. Ce dispositif, reconduit pour l'année académique 2026-2027, prévoit notamment des aménagements pédagogiques, un encadrement personnalisé et différentes mesures de soutien adaptées à leurs besoins.

L'**Université de Namur** reconnaît également les aidants proches parmi les catégories d'étudiants pouvant bénéficier d'un statut particulier¹². Cette reconnaissance leur permet de solliciter des aménagements de leur parcours académique en fonction de leur situation.

Ces différentes avancées témoignent d'une reconnaissance progressive des difficultés rencontrées par les étudiants aidants proches. Elles constituent des étapes importantes, mais soulignent également la nécessité de poursuivre le travail de sensibilisation et de reconnaissance, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur qui ne disposent pas encore de dispositifs spécifiques et dans l'enseignement obligatoire.

Pistes de réflexion et perspectives

Études et recherches

Pour mieux comprendre et répondre aux besoins des jeunes aidants proches, il est indispensable de mener une large étude de référence visant à recueillir des données quantitatives et qualitatives. Cela permettra d'évaluer l'ampleur du phénomène et d'identifier les domaines prioritaires d'intervention. Les résultats de ces recherches doivent être utilisés pour orienter les politiques publiques et développer des programmes ciblés.

En 2025, l'École de Santé publique de l'ULB a lancé, avec le soutien financier de Partenamut et en collaboration avec plusieurs associations d'aidants proches, un projet de recherche visant à approfondir la connaissance de leurs situations et de leurs besoins.¹³

¹⁰ <https://web.umons.ac.be/fr/un-nouveau-statut-pour-les-etudiants-aidants-proches-a-lumons/>

¹¹ https://www.enseignement.uliege.be/cms/c_20439859/fr/etudiant-es-jeunes-aidants-proches

¹² <https://www.unamur.be/fr/etudes/s-informer/statuts-etudiants>

¹³ <https://actus.ulb.be/fr/actus/recherche/aidants-proches-mieux-les-connaître-pour-mieux-les-soutenir>

Sensibilisation

- Former les enseignants, les professionnels de la santé et les travailleurs sociaux pour qu'ils puissent identifier les jeunes aidants proches et leur offrir un soutien adapté.
- Mettre en avant la thématique dans les médias, lors d'événements publics et dans les programmes scolaires. Une campagne de sensibilisation pourrait aider à briser le silence et à encourager les jeunes à demander de l'aide.

Reconnaissance et accompagnement

- Généraliser la reconnaissance des étudiants aidants proches dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, notamment les universités et les hautes écoles, et favoriser une harmonisation des dispositifs existants afin de garantir un accès équitable aux aménagements pédagogiques et aux mesures d'accompagnement.
- Renforcer la reconnaissance et l'accompagnement des jeunes aidants proches dans l'enseignement obligatoire, en sensibilisant les équipes éducatives et les centres PMS et en développant des dispositifs adaptés à leurs besoins.
- Favoriser le développement de lieux d'écoute, d'information et d'accompagnement adaptés aux besoins des jeunes aidants proches dans les établissements scolaires et universitaires, en collaboration avec les structures spécialisées.

Politiques publiques

- Introduire des soutiens financiers adaptés, tels que des allocations ou des bourses spécifiques, afin de réduire les conséquences économiques de l'aidance sur le parcours scolaire et personnel des jeunes concernés. Les modalités d'accès à ces soutiens devraient tenir compte des difficultés que certains jeunes peuvent rencontrer pour faire reconnaître leur situation.
- Veiller à ce que les dispositifs de reconnaissance et d'accompagnement ne reposent pas uniquement sur les démarches individuelles des jeunes aidants proches, dont certains ne s'identifient pas comme tels ou hésitent à faire connaître leur situation familiale.

Idées de partenariats

- Renforcer l'information et l'accompagnement des jeunes aidants proches dans leurs démarches de reconnaissance, notamment par le biais des mutualités.
- Renforcer la collaboration entre les mutuelles, les structures et associations de jeunesse, telles que Jeunes & Aidants Proches. Ces partenariats peuvent permettre de mettre en place des programmes concrets d'aide et de soutien.
- Mettre en place des programmes de mentorat ou de tutorat pour soutenir les jeunes dans leur parcours éducatif et professionnel. Ces initiatives pourraient être complétées par des activités de répit pour leur offrir un moment de détente.

- Développer des plateformes en ligne pour favoriser l'entraide entre jeunes aidants proches. Ces plateformes pourraient inclure des forums, des ressources informatives et des outils pour accéder à des services d'aide.
- Créer des initiatives locales, telles que des groupes de soutien ou des espaces de répit pour les jeunes. Ces espaces pourraient être coordonnés par des associations locales en collaboration avec les autorités publiques.

Conclusion

La reconnaissance des jeunes aidants proches constitue un enjeu majeur de justice sociale, d'égalité des chances et de protection des droits fondamentaux. Si plusieurs avancées ont été réalisées ces dernières années, notamment dans l'enseignement supérieur, de nombreux jeunes continuent d'assumer des responsabilités familiales importantes sans bénéficier d'un accompagnement suffisamment adapté à leur situation.

Pour le Centre d'Action Laïque, il ne s'agit pas de remettre en question les solidarités familiales ni l'engagement de ces jeunes auprès de leurs proches, mais de veiller à ce que cet engagement ne se fasse pas au détriment de leur développement personnel, de leur scolarité ou de leur liberté de choix.

La reconnaissance des jeunes aidants proches doit dès lors s'accompagner de réponses structurelles permettant de mieux les identifier, de soutenir les familles et de garantir un accès effectif aux dispositifs d'accompagnement et de protection.

À travers ses actions de sensibilisation et de plaidoyer, le Centre d'Action Laïque entend poursuivre son engagement en faveur de la reconnaissance des jeunes aidants proches et de la mise en place de dispositifs leur permettant de construire librement leur parcours de vie, sans que leurs responsabilités familiales constituent un obstacle à leur épanouissement personnel, scolaire et social.

Pour poursuivre la lecture

BECKER Saul, « Young Carers », in M. Davies (dir.), *The Blackwell Encyclopedia of Social Work*, Oxford, Blackwell, 2000, p. 378.

BRAEKMAN Elise, DUVEAU Camille et DRIESKENS Sabine, *Enquête de santé 2023-2024 : Soins informels*, Bruxelles, Sciensano, octobre 2025.

CÔTÉ Anne-Sophie, « *Nous sommes de jeunes aidants et nous existons* » : intervention de groupe axée sur l'aide mutuelle auprès de jeunes proches aidants offrant du soutien à un proche endeuillé, essai de maîtrise en service social, Université Laval, 2018.

DESJEUX Cyril et CHAMBON Mylène, « Jeunes aidants. Formes d'aide et relations familiales », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2023/1 (n° 146-147), p. 131-146.

ELLIEN Françoise, « Portraits de jeunes aidants », *L'École des parents*, 2015/6 (n° 617), p. 32-33.

GÖBBELS Louise, *Les jeunes et la situation d'aidant proche en province de Liège : analyse des facteurs influençant leur qualité de vie*, mémoire de master en sciences de la santé publique, Université de Liège, 2023.

JARRIGE Éléonore, DORARD Géraldine et UNTAS Aurélie, « Revue de la littérature sur les jeunes aidants : qui sont-ils et comment les aider ? », *Pratiques psychologiques*, vol. 26, n° 3, 2020, p. 215-229.

KIRKOVE Delphine et DELENS Françoise, *Jeunes et aidants proches : des chiffres pour témoignages. Profils, besoins et qualité de vie en Province de Liège*, Mutualité chrétienne et Université de Liège, 2023.

LABORDE Caroline, BIGOSSI Fabiela et GRÉMY Isabelle, « Proches aidants : qui sont-ils et que font-ils ? », *ADSP*, 2021/4 (n° 116), p. 6-9.

ME-WE et KALAI DOS UNIVERSITY OF APPLIED SCIENCES, *Permettre aux jeunes aidants de poursuivre leurs objectifs de vie et de réaliser leur plein potentiel : transformer les conclusions d'une recherche en actions politiques*, synthèse par pays : Suisse, 2021.



Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine – ULB CP. 236 - 1050 Bruxelles



Contact

Tél. : +32.2.627.68.11

E-mail : cal@laicite.net

© Centre d'Action Laïque ASBL - Octobre 2026

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

